

## DEMANDE DE PRIME A L'ENCOURAGEMENT DE LA PROTECTION DES HABITATIONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Depuis le 1 octobre 2020, les primes ne sont plus versées en euros mais en chèques commerces du même montant. Ces chèques commerces sont à dépenser dans le réseau de commerçant local berchemois. Pour bénéficier de ces chèques commerces, inscrivez-vous sur la plateforme en ligne [www.chèquescommerces1082.be](http://www.chèquescommerces1082.be).

Date de la demande :        /        /20

**Le/La soussigné(e) (nom et prénom)** : .....

- Propriétaire-habitant
- Propriétaire-loueur
- Locataire

Demande une prime à l'encouragement de la protection des habitations contre les cambriolages pour le bien situé à **Berchem-Sainte-Agathe** à l'adresse suivante :

.....

Tél : .....

Email : .....@.....

**Travaux de sécurisation réalisés** : .....

.....

pour un montant total de : €.....

### Antécédents :

Avez-vous été victime d'un cambriolage : oui / non

Dans l'affirmative, quel mode opératoire ont suivi les cambrioleurs ? .....

.....

A quelle période de l'année et à quel moment de la journée les faits se sont-ils déroulés ?

.....

Avez-vous porté plainte à la police ? oui / non

Quelles mesures préventives avez-vous prises suite au cambriolage ? .....

.....

### Signature du demandeur :

A remplir par la Conseillère en prévention-vol :

Date de la visite :

Montant du remboursement de la prime en chèques commerces :€.....

Article budgétaire :

N° de dossier :

Signature de la Conseillère en prévention-vol, Mme Bastiaens :